



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA  
SOCIETE A MON TOUR PROD POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 20  
NOVEMBRE 2022**

**DÉCISION N° DM-22-379  
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société A Mon Tour Prod, représentée par Monsieur Alexandre Mortier dont le siège social est situé 3-5, rue de Metz – 75 010 Paris – pour l'organisation du spectacle « Viktor Vincent – Mental Circus », le 20 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société A Mon Tour Prod, représentée par Monsieur Alexandre Mortier dont le siège social est situé 3-5, rue de Metz – 75 010 Paris – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Viktor Vincent – Mental Circus », le 20 novembre 2022, dont le prix de cession est fixé à 10 749,18 € (dix mille sept cent quarante-neuf euros et dix-huit centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**